

# La Coquille

## Ecole Privée

### BP COIFFURE

#### **PUBLIC CONCERNE :**

Candidat titulaire du CAP COIFFURE et/ou de la mention complémentaire.

Les candidats titulaires de la mention complémentaire styliste-visagiste sont dispensés à leur demande, des unités 11 A, 12 A et 13 A du brevet professionnel coiffure option styliste-visagiste.

Le titulaire de la mention Les candidats titulaires de la mention complémentaire coloriste-permanentiste sont dispensés, à leur demande, des unités 11 B et 12 B du brevet professionnel coiffure option coloriste-permanentiste.

**METIER VISE :** Le titulaire du B.P coiffure est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons de coiffure ou entreprises de coiffures, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, manager, chef de bac, coiffeur, animateur, responsable technique, conseiller professionnel.

Il existe deux options: Coloriste permanentiste ou Styliste visagiste.

**VALIDATION :** Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

#### **PREPARATION A L'EXAMEN :**

Les candidats préparant le brevet professionnel coiffure par la voie de la formation professionnelle continue doivent justifier d'un certain nombre d'heure en formation en école.

Les candidats doivent également justifier d'une période d'activité professionnelle : soit 24 bulletins de salaires.

Des examens blancs et des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

**DUREE :** 2 ans.

---

**COUT DE LA FORMATION :** 1700 €\* pour l'année.

*\* pour un candidat scolaire.*



Ecole Privée Sonia Delaunay -La Coquille

Le Campus du Soleil – Route de Boujan – 34500

Béziers

TÉL : 04 67 40 13 00 FAX : 04 67 38 05 47